

07 Jul 2023 -16:46

## Conseil des ministres du 7 juillet 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 7 juillet 2023 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Pieter-Jan Devos  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 10  
[pieter-jan.devos@premier.fed.be](mailto:pieter-jan.devos@premier.fed.be)

Elise Goethals  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 22  
[elise.goethals@premier.fed.be](mailto:elise.goethals@premier.fed.be)

Maxime Darge  
Service Rédaction  
+32 471 84 21 87  
[maxime.darge@premier.fed.be](mailto:maxime.darge@premier.fed.be)

07 Jul 2023 -16:46

Appartient à Conseil des ministres du 7 juillet 2023

## Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation de deux marchés publics en faveur de la Défense.

Il s'agit des marchés suivants :

- la conclusion d'un contrat pluriannuel (2023-2026) concernant des heures d'entraînement sur des simulateurs de vol
- l'achat de robots d'intervention

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense  
Rue Lambermont, 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 441 52 00  
<https://dedonder.belgium.be>  
[ludivine.dedonder@mil.be](mailto:ludivine.dedonder@mil.be)

Rodolphe Polis  
Porte-parole (FR)  
+32 478 33 57 35  
[rodolphe.polis@mil.be](mailto:rodolphe.polis@mil.be)

Cédric Maes  
Porte-parole (NL)  
+32 479 34 79 23  
[cedric.maes@mil.be](mailto:cedric.maes@mil.be)

07 Juil 2023 -16:46

Appartient à Conseil des ministres du 7 juillet 2023

## Pondération de la fonction de président du SPF Finances

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la nouvelle pondération de la fonction de président du comité de direction du SPF Finances.

La nouvelle pondération de la fonction est fixée en bande salariale 7.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la  
Fonction publique, des Entreprises publiques, des  
Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Bram Sebrechts  
Porte-parole  
+32 498 27 31 91  
[bram.sebrechts@desutter.fed.be](mailto:bram.sebrechts@desutter.fed.be)

07 Jul 2023 -16:46

Appartient à Conseil des ministres du 7 juillet 2023

## Création d'un comité consultatif d'éthique des données et de l'intelligence artificielle

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant création d'un comité consultatif d'éthique des données et de l'intelligence artificielle du gouvernement fédéral.

Le projet d'arrêté royal prévoit la création d'un comité consultatif d'éthique des données et de l'IA au sein du SPF Stratégie et Appui (SPF BOSA). La mise en place de ce comité consultatif répond à plusieurs objectifs :

- responsabiliser les fonctionnaires dans l'utilisation des données et de l'IA
- sensibiliser les fonctionnaires aux aspects éthiques liés à l'utilisation des données
- envoyer un signal aux citoyens que l'Administration fédérale donne l'exemple et traite le numérique de manière éthique et innovante

Le comité formulera des avis sans obligation à la demande d'un service fédéral ou d'un membre du gouvernement fédéral, d'un organisme de la fonction publique administrative fédérale, ou de sa propre initiative pour le compte d'un organisme d'un service fédéral ou d'un membre du gouvernement fédéral. Ces avis sont scientifiquement fondés et concernent des questions éthiques, juridiques, sociales et environnementales concernant l'IA, la robotique et les technologies connexes qui sont utilisées au sein de l'administration et qui peuvent avoir un impact significatif sur les intérêts individuels ou sociétaux.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Bram Sebrechts  
Porte-parole  
+32 498 27 31 91  
[bram.sebrechts@desutter.fed.be](mailto:bram.sebrechts@desutter.fed.be)

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Koen Peumans  
Porte-parole  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@michel.fed.be](mailto:koen.peumans@michel.fed.be)

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 06  
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys  
Porte-parole  
+32 479 90 90 77  
[nele@bertrand.fed.be](mailto:nele@bertrand.fed.be)

07 Jul 2023 -16:46

Appartient à Conseil des ministres du 7 juillet 2023

## Marchés publics pour la police intégrée

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur deux marchés publics en faveur de la police intégrée.

Il s'agit :

- d'un accord-cadre pluriannuel pour l'achat de coffres-forts à armes pour la police intégrée et les écoles de police
- d'un rattachement à l'accord-cadre de la zone de police Westkust relatif à un marché public de livraison de munitions pour les armes collectives pour la police intégrée

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

07 Juil 2023 -16:46

Appartient à Conseil des ministres du 7 juillet 2023

## Adaptation du Masterplan détention humaine

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne et du secrétaire d'État chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une proposition de modification du Masterplan détention humaine.

- la démolition de la tour de Lantin et son remplacement par 312 places via un marché DBFM sur le terrain de Paifve à côté du Centre de psychiatrie légale
- la création de synergies organisationnelles (par la construction de certains espaces tels que parking, buanderie, système de chauffage centralisé, etc. et non en termes de traitement des détenus ou de surveillance des prisonniers) entre les deux projets en veillant à ce que ces deux-ci restent strictement séparés : celui de la création de 312 places par le biais du contrat DBFM et celui du centre psychiatrique médico-légal de 250 places par le biais du contrat DBFMO, tous deux envisagés sur le même site à Paifve
- le maintien de 134 places du site de Namur à la suite des rénovations déjà effectuées plus un solde de 71 places par rapport à l'établissement de défense sociale (EDS) de 205 places à rénover
- la démolition du site de l'EDS de Paifve après l'ouverture du centre psychiatrique médico-légal, qui ne répond plus aux besoins et aux normes actuelles

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre  
de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustitie.be](mailto:contact@teamjustitie.be)

Julien Vandendorpe  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
[julien@teamjustitie.be](mailto:julien@teamjustitie.be)

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
[jan@teamjustitie.be](mailto:jan@teamjustitie.be)

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Koen Peumans  
Porte-parole  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@michel.fed.be](mailto:koen.peumans@michel.fed.be)



07 Jul 2023 -16:46

Appartient à [Conseil des ministres du 7 juillet 2023](#)

## Modification en matière de sécurité sociale concernant les "petits statuts"

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant diverses dispositions en matière de sécurité sociale concernant les « petits statuts ».

Par « petits statuts », l'on entend les personnes qui effectuent un travail dans le cadre d'une formation pour un travail rémunéré.

Avant 2020, les personnes qui travaillaient dans une entreprise dans le cadre d'un stage n'étaient pas toujours couvertes par l'assurance légale contre les accidents du travail souscrite par l'employeur. L'introduction de la notion de « petits statuts » dans la loi sur les accidents du travail a permis de garantir une protection similaire à celle des stagiaires et des travailleurs.

Les objectifs poursuivis par l'arrêté royal sont les suivants :

- effectuer certaines adaptations pour mettre en place une couverture uniforme des accidents du travail et maladies professionnelles pour les petits statuts
- soumettre une nouvelle formation à la réglementation relative aux petits statuts : la convention rémunérée de formation en alternance ODO (« overeenkomst van duale opleiding ») organisée par les autorités flamandes dans le cadre de l'enseignement des adultes
- supprimer la courte formation avec stage sur le lieu de travail de la liste des formations, étant donné qu'elle n'est plus proposée
- désigner l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) en tant qu'employeur pour la convention de stage de pratique professionnelle à la place de l'opérateur de formation
- nettoyer et actualiser les textes

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État, après négociations syndicales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Bram Sebrechts  
Porte-parole  
+32 498 27 31 91  
[bram.sebrechts@desutter.fed.be](mailto:bram.sebrechts@desutter.fed.be)

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustitie.be](mailto:contact@teamjustitie.be)

Julien Vandenborre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
[julien@teamjustitie.be](mailto:julien@teamjustitie.be)

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
[jan@teamjustitie.be](mailto:jan@teamjustitie.be)

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselincx  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

07 Jul 2023 -16:46

Appartient à [Conseil des ministres du 7 juillet 2023](#)

## Dispositions diverses en matières sociales - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, du ministre des Indépendants David Clarinval et du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi portant diverses dispositions en matières sociales.

L'avant-projet de loi comprend une série de dispositions visant à exécuter les décisions prises lors de l'élaboration du budget 2023-2024 et du contrôle budgétaire de mars 2023.

- Assurance indemnités des travailleurs salariés

L'avant-projet contient tout d'abord des dispositions concernant la prime de reprise du travail et le système de financement pour l'achat de services par des titulaires reconnus en incapacité de travail.

- Réduction du groupe-cible pour les premiers engagements

Cette mesure vise à modifier le montant de la réduction groupe-cible dont un employeur peut bénéficier pour l'engagement d'un premier travailleur. En outre, les réductions groupe-cible dont peut bénéficier un employeur qui engage un quatrième, un cinquième et/ou un sixième travailleur sont supprimées. Enfin, une disposition transitoire est insérée pour garantir davantage les droits aux réductions déjà ouverts pour le quatrième, le cinquième et/ou le sixième travailleur.

- Financement alternatif - Travailleurs salariés

À partir de 2024, le coût des augmentations structurelles des réductions de cotisations de 2023 sera ajouté au financement alternatif de la gestion globale de la sécurité sociale des travailleurs salariés.

- Financement alternatif - Travailleurs indépendants

A partir de 2024, le coût des mesures visant à promouvoir l'esprit d'entreprise en tant qu'indépendant (soutien de l'esprit d'entreprise chez les personnes en situation de handicap, primo-starter après une incapacité de travail, droit passerelle), est ajouté au financement alternatif de la gestion globale pour le régime des travailleurs indépendants.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 69 79  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
[delara.pouya@clarinval.belgium.be](mailto:delara.pouya@clarinval.belgium.be)

Jonas Clottemans  
Porte-parole (NL)  
+32 474 40 63 35  
[jonas.clottemans@clarinval.belgium.be](mailto:jonas.clottemans@clarinval.belgium.be)

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

07 Jul 2023 -16:46

Appartient à Conseil des ministres du 7 juillet 2023

## Stratégie intégrée de la Belgique pour la région du Sahel

Le Conseil des ministres a approuvé le projet de stratégie intégrée de la Belgique pour la région du Sahel.

Les pays de la région du Sahel font face aux défis de l'extrême pauvreté, l'accès inégal aux services sociaux de base, la pression démographique, le déficit démocratique et les effets du changement climatique. S'y sont ajoutés depuis 2012 ceux de l'insécurité et de l'instabilité.

Comme en atteste l'Accord de gouvernement, le Sahel est une priorité pour la Belgique. Notre pays mobilise depuis plusieurs années l'ensemble des acteurs de sa politique extérieure dans la région. Cette mobilisation requiert une évaluation constante des circonstances, risques et opportunités, tout en devant être basée sur des objectifs stratégiques et des principes directeurs.

C'est pourquoi notre pays entend à présent se doter d'une stratégie intégrée, qui vise à guider nos actions dans la région et expliciter publiquement les raisons, objectifs, principes et moyens de notre engagement.

Le projet de stratégie a fait l'objet d'un large processus consultatif qui a démarré le 1er juin 2022. Le texte a été rédigé dans un esprit d'approche globale et de manière inclusive, en associant :

- le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement et ses cellules stratégiques
- le Ministère de la Défense et sa cellule stratégique
- les Postes diplomatiques belges dans la région
- Enabel
- l'Institut royal des Relations internationales Egmont
- et des représentants des Cadres stratégiques communs rassemblant les acteurs de la coopération non-gouvernementale belge actifs dans la région

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense  
Rue Lambermont, 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 441 52 00  
<https://dedonder.belgium.be>  
[ludivine.dedonder@mil.be](mailto:ludivine.dedonder@mil.be)

Rodolphe Polis  
Porte-parole (FR)  
+32 478 33 57 35  
[rodolphe.polis@mil.be](mailto:rodolphe.polis@mil.be)

Cédric Maes  
Porte-parole (NL)  
+32 479 34 79 23  
[cedric.maes@mil.be](mailto:cedric.maes@mil.be)

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://lahbib.belgium.be>

Elke Pattyn  
Porte-parole  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@diplobel.fed.be](mailto:elke.pattyn@diplobel.fed.be)

Caroline Gennez, ministre de la Coopération eu développement et de la Politique des Grandes villes  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 206 95 00  
<https://gennez.belgium.be>

Rebecca Castermans  
Porte-parole  
+32 494 91 45 97  
[rebecca.castermans@diplobel.fed.be](mailto:rebecca.castermans@diplobel.fed.be)

07 Jul 2023 -16:46

Appartient à Conseil des ministres du 7 juillet 2023

## Accord de coopération Single Digital Gateway

Sur proposition du secrétaire d'État à la Simplification administrative Mathieu Michel, le Conseil des ministres a approuvé un accord de coopération, un accord de coopération d'exécution et un avant-projet de loi réglant la mise en œuvre intergouvernementale du règlement UE 2018/1724 établissant un portail numérique unique pour donner accès à des informations, à des procédures et à des services d'assistance et de résolution de problèmes (également appelé règlement *Single Digital Gateway* (SDG)).

Le règlement SDG établissant un portail numérique unique *Your Europe* s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du marché unique numérique de la Commission européenne, ainsi que de la stratégie *Smart Nation* de la Belgique et de la directive européenne 2006/123/CE sur les services dans le marché intérieur.

Dans ce contexte, un accord de coopération SDG a été établi entre la Communauté flamande, la Région flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et l'État fédéral sur la mise en œuvre intergouvernementale du règlement SDG.

Cet accord de coopération a pour but de réglementer la coopération entre les différents acteurs institutionnels belges. En outre, certaines charges sont partagées dans le cadre de la mise en œuvre des obligations imposées à la Belgique par le règlement SDG. Cet accord de coopération constitue par conséquent un acte d'exécution du règlement SDG, plus particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre intergouvernementale du règlement SDG.

La mise en œuvre du règlement SDG relève de la responsabilité de tous les niveaux de pouvoir belges. Chacun des trois volets du règlement SDG (informations, procédures et services d'assistance) contient des éléments qui relèvent soit des compétences des entités fédérées et des autorités locales, soit des compétences fédérales, soit d'une compétence mixte.

L'avant-projet de loi règle dans ce cadre l'assentiment des autorités fédérales, régionales et communautaires à l'accord de coopération.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé  
de la Simplification administrative, de la Protection de la vie  
privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Koen Peumans  
Porte-parole  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@michel.fed.be](mailto:koen.peumans@michel.fed.be)



07 Jul 2023 -16:46

Appartient à Conseil des ministres du 7 juillet 2023

## Compétences des membres du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes sur le territoire national

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi définissant les compétences dont disposeront les membres du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes sur le territoire national lors de missions officielles.

Le Contingent permanent est le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes qui peut être déployé notamment dans le cadre de la gestion des frontières, de l'appui à la gestion des flux migratoires, de la lutte contre la criminalité transfrontalière, dans le cadre d'opérations de retour, ainsi que dans le cadre d'interventions rapides aux frontières.

Le règlement européen 2019/1896 relatif aux garde-frontières et garde-côtes prévoit que les membres du contingent permanent peuvent être appelés à exercer leurs compétences sur le territoire belge et que certaines compétences ne peuvent être exercées qu'avec l'autorisation de et dans le cadre fixé par l'État belge.

L'avant-projet de loi vise à autoriser expressément l'exercice de certaines compétences, lors d'interventions sur le territoire belge, notamment relatives au port et à l'utilisation de l'armement ou relatives à l'usage de la contrainte. Dans ce cadre, les zones géographiques du territoire national dans lesquelles les membres du corps permanent peuvent être déployés sont également déterminées.

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Organe de contrôle, au Comité P, à la Police fédérale et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles  
et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselincx  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

07 Juil 2023 -16:46

Appartient à Conseil des ministres du 7 juillet 2023

## Utilisation de bodycams par la police - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi portant régulation de l'utilisation de bodycams par les services de police.

L'avant-projet de loi apporte un certain nombre de modifications à la loi sur la fonction de police afin de réglementer l'utilisation des bodycams. Ces caméras individuelles permettent aux citoyens et aux forces de police de contextualiser les incidents ou les interventions grâce à des enregistrements audio et visuels. En outre, les recherches montrent que leur utilisation peut entraîner la désescalade d'un incident.

L'avant-projet de loi prévoit un cadre juridique spécifique pour l'utilisation de ce type de caméra. Le choix a été fait de ne pas activer la caméra en permanence mais de la faire activer manuellement par le policier lors d'une intervention. L'avant-projet définit également les modalités de conservation et de traitement des données, afin que la confidentialité des données personnelles soit assurée de manière uniforme.

L'avant-projet de loi est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

07 Jul 2023 -16:46

Appartient à Conseil des ministres du 7 juillet 2023

## Revalorisation des indemnités sur la tutelle des mineurs étrangers non accompagnés

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal apportant des modifications en vue d'augmenter l'indemnité aux associations qui recrutent de nouveaux tuteurs employés et d'alléger les tâches administratives des tuteurs en introduisant un forfait pour les frais de déplacement.

Les modifications du projet d'arrêté royal concernent :

- l'augmentation des indemnités aux associations avec lesquelles le service des Tutelles a conclu un protocole d'accord
- l'introduction d'un forfait pour les frais de déplacement des tuteurs volontaires et indépendants et le maintien de la possibilité de remboursement des frais de déplacement réels

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 22 décembre 2003 portant exécution du titre XIII, chapitre 6 "Tutelle des mineurs étrangers non accompagnés" de la loi-programme du 24 décembre 2002*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre  
de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
jan@teamjustitie.be

07 Jul 2023 -16:46

Appartient à Conseil des ministres du 7 juillet 2023

## Prestations techniques des assistants en soins infirmiers

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les prestations techniques de l'art infirmier qui pourront être pratiquées par un assistant en soins infirmiers et sous quelles conditions.

Ce projet d'arrêté royal s'inscrit dans le cadre de la création de la nouvelle fonction d'assistant en soins infirmiers et la réforme plus large de la profession d'infirmier. Cette nouvelle fonction a pour but d'apporter une réponse appropriée aux préoccupations de l'UE concernant la formation en soins HBO5. Dans le cadre d'une réforme plus large, ce poste contribue à garantir que les actes de soins soient confiés aux prestataires de soins de santé qui peuvent les exercer de la manière la plus efficace et la plus qualitative possible, et, d'autre part, que des personnes venant d'autres branches puissent faire le pas vers une profession dans l'art infirmier et ainsi augmenter l'attractivité du secteur.

Le projet d'arrêté royal donne exécution à la nouvelle fonction d'assistant en soins infirmiers et détermine la liste des prestations techniques de l'art infirmier que pourra exercer l'assistant en soins infirmiers, ainsi que leurs conditions d'exercice.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

07 Jul 2023 -16:46

Appartient à Conseil des ministres du 7 juillet 2023

## Financement des études et activités préparatoires à la prolongation de Doel 4 et Tihange 3

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le financement des études et activités préparatoires à la prolongation de la durée d'exploitation des centrales nucléaires de Doel 4 et Tihange 3.

Le financement s'inscrit dans le cadre d'un *Joint Development Agreement* (JDA) entre Engie/Electrabel et l'État belge définissant notamment les conditions et les modalités selon lesquelles l'État belge financera les coûts d'Electrabel/Engie.

Le financement des études et des activités préparatoires énumérées dans le JDA constitue un marché public. Le montant total sera versé au prestataire de services immédiatement après la signature du JDA et constitue donc une avance intégrale.

Le Conseil des ministres charge donc la ministre de l'Énergie de demander à la Direction Générale Énergie de suivre la correcte exécution de ce contrat, laquelle peut, si nécessaire, se faire assister par des experts financiers ou techniques externes pour ce faire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Énergie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

Stéphanie Maquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Jonas Dutordoir  
Porte-parole (NL)  
+32 473 62 65 48  
[jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be](mailto:jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be)

Andries Bomans  
Porte-parole (NL)  
+32 471 66 00 06  
[andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be](mailto:andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be)

07 Jul 2023 -16:46

Appartient à Conseil des ministres du 7 juillet 2023

## Politique de sécurité intégrée au sein des provinces et de la Région de Bruxelles-Capitale

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne et de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi concernant la politique de sécurité intégrée et globale au sein des provinces et de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'avant-projet prévoit que les gouverneurs exercent les compétences attribuées au profit du bourgmestre et du Collège de police en cas de problèmes de sécurité exceptionnels, aigus ou inattendus dépassant les limites de la zone de police locale. Dans ce cas, cette personne coordonne également l'autorité et la direction de la police locale.

Toutefois, il appartient au Roi de déterminer, par un arrêté délibéré en Conseil des ministres, à quels gouverneurs s'appliquera le nouveau pouvoir de commandement. Certes, seul le gouverneur peut en bénéficier dans la mesure où il est politiquement responsable devant une assemblée élue. Cet arrêté royal doit ensuite être ratifié par une loi dans les quatre mois suivant son entrée en vigueur. En l'absence de ratification, l'arrêté deviendra inopérant pour l'avenir.

En outre, l'avant-projet prévoit que le gouverneur, s'il fait usage de ce pouvoir de commandement, doit faire rapport dans les plus brefs délais à la ministre de l'Intérieur et, s'il s'agit d'infractions pénales, également au ministre de la Justice.

Pour ce qui concerne spécifiquement l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale, la fonction de gouverneur a cependant été supprimée par la sixième réforme de l'État. En conséquence, cette compétence est exercée à Bruxelles par le ministre-président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Avant-projet de loi modifiant la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux pour réaliser une politique de sécurité intégrée et globale au sein des provinces et de la Région de Bruxelles-Capitale*

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
jan@teamjustitie.be

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselink  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
press@verlinden.belgium.be

07 Jul 2023 -16:46

Appartient à [Conseil des ministres du 7 juillet 2023](#)

## Cadre pluriannuel pour les objectifs en matière de soins de santé

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à développer de manière scientifique une perspective pluriannuelle pour atteindre les objectifs en matière de soins de santé.

L'avant-projet prévoit la création d'une Commission des objectifs de soins de santé au sein de l'INAMI avec comme mission :

- de présenter les objectifs en matière de soins de santé à atteindre au cours de la prochaine législature et ce, dans les quarante jours suivant chaque dissolution de la Chambre des représentants
- de fournir chaque année, avant le 30 juin, un rapport d'évaluation sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en matière de soins de santé tels que déterminés par le Conseil général et, si nécessaire, de formuler une rectification des objectifs et des initiatives décidées par les organes compétents
- de donner un avis sur la proposition de budget global pour l'année suivante du point de vue de la conformité de cette proposition avec les objectifs en matière de soins de santé en vigueur

Au moins après la première déclaration de gouvernement du nouveau gouvernement fédéral, le Conseil général doit déterminer les objectifs de soins de santé à poursuivre pendant la législature dans le cadre de l'assurance maladie obligatoire et de la trajectoire budgétaire décidée par le gouvernement fédéral.

Les différentes entités fédérées ont la possibilité de déléguer une voix consultative afin d'assister aux réunions du Conseil général.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)